

**A\_2026\_239**  
**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE**  
**A Madame Elisabeth HOWE, conseillère municipale**

**Le Maire de la commune de TORSAC,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Madame Elisabeth HOWE, conseillère municipale ;

**ARRETE**

Article 1er : **Délégation est donnée à Madame Elisabeth HOWE, conseillère municipale**, à l'effet d'exercer les fonctions suivantes :

- Gestion budgétaire en lien avec Madame Caroline NAUZIN, 1ère adjointe au maire
- Actions sociale / solidarité
- Risques sanitaires

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.  
La signature par Madame Elisabeth HOWE des pièces devra être précédée de la formule suivante : « par délégation du Maire ».

Article 2 : Le Maire de la commune de TORSAC est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Mairie,
- Transmis à Monsieur le Préfet de la Charente,
- Transmis à Monsieur l'Inspecteur principal des finances publiques de la collectivité,
- Notifié à l'intéressée le...**14 AVR. 2026**...

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication le ....**14 AVR. 2026**....

Fait à TORSAC, le 8 avril 2026

SPECIMEN DE SIGNATURE  
Elisabeth HOWE



Le Maire,  
Thierry PERONNAUD

